

# LA COMMUNE DE PARIS

## MONITEUR DES CLUBS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.

S'adresser pour l'administration au citoyen SOBRIER, directeur-gérant ;  
Pour la rédaction au citoyen CABAIGNE, rédacteur en chef, au bureau du Journal, rue de Rivoli, 46. (Affranchir.)

ON S'ABONNE A PARIS :  
RUE DE RIVOLI, 46.

	Paris.	Départ.
3 mois.	6 fr.	9 fr.
6 —	12 —	18 —
Un an.	24 —	36 —

Paris, 1<sup>er</sup> avril.

Nous voyons avec peine que certains journaux s'obstinent à exposer sous un faux jour les faits qu'ils relatent. *Le Constitutionnel* d'hier, entre autres, ayant appris que quelques citoyens sont partis ou ont dû partir pour la province afin d'appuyer l'élection de leurs parents ou amis, s'empresse de publier que les menées électorales recommencent, et que cinq cents commissaires sont allés, par ordre de la République, manier la *pâte électorale* dans toutes les parties de la France.

Nous ne savons d'abord ce que c'est que la *pâte électorale* quand on parle de l'assemblée de citoyens libres et appelés à voter librement? Nous croyons l'expression mal choisie, et quand bien même les agents corrupteurs d'un gouvernement corrompu s'en fussent servis, on devait l'envoyer en exil avec ceux qui l'avaient inventée. Puis ensuite, à quoi bon mêler la République aux actes isolés des citoyens? Est-ce que le dévouement semble chose si rare qu'il soit besoin d'une volonté souveraine pour décider des hommes à accomplir leur devoir? Quand le 24 février nous avons proclamé la République, nous avons pris *in petto* la ferme résolution de le soutenir par tous les moyens honorables et possibles, et ceux qui sont partis pour éclairer l'esprit de leurs frères n'ont fait qu'exécuter un dessein arrêté à l'avance.

Qu'on le sache bien, l'esprit de province est soumis à des influences essentiellement rétrogrades, et il se pourrait que les combinaisons de la loi ne fussent pas pour tranquilliser les amis de la République sur le résultat des élections. La meilleure preuve, c'est que vous dites que des citoyens ont jugé nécessaire de partir pour aller opposer leur influence aux suggestions du parti contraire. Nous savons de visu que les électeurs ruraux sont maintenant en butte à des persécutions de tous genres, et qu'on présente bien nombre de candidats juste-milieu. Certains d'entre eux pourraient même être élus si on ne détournait la fatale influence qui pèse sur les électeurs, et nous pourrions citer des faits à l'appui de ce que nous avançons. Dans une semblable position, quand l'avenir de la République dépend de la composition de l'Assemblée constituante, peut-on savoir mauvais gré aux citoyens dévoués qui partent spontanément pour aller réchauffer au fond des cœurs les sentiments patriotiques, et les qualifier impudemment du titre d'*émisaires agitateurs*?

Nous ne voulons nullement donner la fièvre à la France, car nous n'entendons point obtenir des résultats incohérents. Mais de la fièvre à l'apathie il y a bien loin, et nous ne comprenons pas qu'on puisse attribuer le zèle des commissaires des départements à une *impatiente ambition*.

Pourquoi aller critiquer le libéralisme de la loi d'élection? S'il nous en souvient, *le Constitutionnel* lui-même avait demandé à grands cris la réforme électorale, et elle n'est pas plutôt accordée dans son sens le plus large qu'il commence à la critiquer et à y trouver de machiavéliques doubles sens. Que voulait-il qu'on fit par rapport à l'armée? qu'on la privât du droit d'élection? C'eût été récompenser le dévouement par la perte des droits civils, et nous aimons à croire que telle n'est point son idée. Il faut d'abord bien se persuader que l'armée, qui obéit passivement au commandement d'une manœuvre, se refuserait impitoyablement à toute contrainte morale, et qu'aucun soldat n'a perdu le souvenir de son pays ni de ses honorables compatriotes. Donc, c'est leur faire injure que de penser que leurs votes seront dirigés par le bon plaisir des officiers supérieurs.

Nous croyons, nous, que la sauvegarde du Gouvernement git dans le patriotisme de tous les citoyens, mais qu'il est nécessaire d'éclairer ce patriotisme, sans quoi il pourrait bien surgir quelque concurrent visible et qui se croirait peut-être possible.

Loin de blâmer les citoyens qui, au dire du *Constitutionnel*, sont partis pour instruire leurs frères, nous ne pouvons que les louer de leur dévouement, et nous ne comprenons pas qu'on ait attribué au gouvernement républicain des actes dont il fallait honorer le patriotisme populaire.

P. VILLEBLANCHE.

### Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens,  
La révolution de Février a affranchi notre belle patrie.

La France républicaine n'a rien à redouter; mais elle doit se mettre en mesure de pourvoir à toutes les éventualités de l'avenir, elle doit veiller à ce que le drapeau que le peuple français vient de lever reste au-dessus de toutes les atteintes. La garde nationale et l'armée, unies dans un même sentiment, ont cette noble tâche à remplir.

Le Gouvernement provisoire a voulu que les rangs de l'armée s'ouvrirent à l'ardente jeunesse entraînée vers elle par le sublime élan du patriotisme.

En conséquence,  
Il a affranchi les enrôlements volontaires des entraves d'une durée trop prolongée du service militaire.

Il a décrété:  
Art. 1<sup>er</sup>. Tout français sera reçu à contracter, dans l'armée de son choix, un engagement volontaire; la durée de cet engagement pourra n'être que de deux ans.

Art. 2. Dans aucun cas les engagés volontaires ne pourront être envoyés en congé sans leur consentement.

Art. 3. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil de Gouvernement, le 31 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Rapport fait au Gouvernement de la République sur la suppression des exercices dans les débits de boissons, par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Citoyens,  
Quelques-unes de nos institutions fiscales sont incompatibles avec le nouvel ordre politique et social. Vous l'avez compris, lorsque vous avez décrété le prochain établissement d'un impôt sur le revenu, la prochaine abolition de l'impôt du sel, la réduction et l'uniformité des taxes postales, lorsqu'enfin vous avez aboli le timbre sur les écrits périodiques.

Mais, de toutes les inventions du vieil esprit fiscal, celle qui blesse le plus profondément la justice et la dignité humaine, celle qui foment le plus d'irritations, qui charge de plus d'entraves le travail industriel, c'est sans contredit la perception des droits de circulation et de détail sur les boissons.

L'exercice est fils de la réaction impériale. Il date de cette époque brillante et néfaste, où le génie, égaré par l'orgueil, perdait la révolution en conquérant l'Europe.

Sur les débris de l'empire, la restauration s'établit aux cris de : *Plus de droits réunis!* Promesse mensongère! Sous un nom nouveau, la vieille iniquité subsiste. L'exercice continue de sévir avec son cortège de haines, de surveillance vexatoire et d'humiliations.

En 1850, nouvelles espérances, nouvelles promesses, nouvelles déceptions. Après dix-huit années d'une administration qui pouvait être toute puissante pour le bien, nous retrouvons l'exercice debout, en butte à des haines ardentes, excessives peut-être, mais au fond légitimes.

J'estime, citoyens, qu'il n'est ni juste ni possible de maintenir plus longtemps cette forme de l'impôt. En conséquence, après avoir entendu les délégués du commerce des boissons, après une étude attentive des intérêts du public et de ceux du trésor, je vous propose de décréter dès à présent que l'exercice est aboli dans toute l'étendue de la République.

Voici, en peu de mots, l'économie du décret que j'ai l'honneur de vous soumettre à cet égard.

1<sup>o</sup> Dégagé de ses formes vexatoires et irritantes, l'ancien impôt sur les boissons sera remplacé par un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels expédiés soit aux débitants, soit aux consommateurs. Les uns et les autres acquitteront également le droit de consommation actuellement établi sur les alcools.

2<sup>o</sup> Le tarif de ce dernier droit et celui des vins, qui varie selon les circonscriptions territoriales, est accepté, tel que je l'ai établi, par les délégués du commerce des boissons.

3<sup>o</sup> Les liqueurs en cercle ou en bouteille étaient imposées comme alcool pur; elles ne le seront plus qu'à raison de 35 p. 100 de leur volume.

4<sup>o</sup> Le paiement du droit de consommation aura lieu indifféremment au départ ou à l'arrivée.

5<sup>o</sup> Des mesures efficaces, mais nullement blessantes, seront prescrites pour atteindre les boissons que les propriétaires récoltants voudront vendre en détail. Ces propriétaires faisant concurrence aux débitants, il est juste qu'ils aient à supporter les mêmes charges qu'eux.

6<sup>o</sup> Lorsque les conseils municipaux le désireront, ils pourront obtenir la suppression des formalités de la circulation dans l'intérieur des communes ayant un octroi, et dans ce cas, les débitants pourront être assimilés aux marchands en gros.

7<sup>o</sup> Pour faciliter aux débitants le paiement des droits et leur réserver la faculté de vendre en gros, l'entrepot leur est accordé sous certaines conditions.

Maintenant, citoyens, quels seront, sous le rapport financier, industriel, commercial et moral, les résultats de la mesure que je vous soumets?

Directement, il y a perte pour le trésor. Mais je pen-

se que cette perte sera jusqu'à un certain point compensée par la diminution des frais de perception, par l'accroissement de la consommation, et surtout par la diminution forcée de la contrebande.

Je dis *forcée*, parce que désormais la fraude serait sans excuse. Lorsqu'un gouvernement donne à une classe de citoyens une si haute preuve de confiance, il a le droit de compter sur un concours loyal et de l'exiger. Je vous propose en conséquence de décréter qu'à l'avenir la fraude, en ce qui concerne les boissons, sera assimilée au vol et punie des mêmes peines.

Au point de vue industriel et commercial, tout le monde sait que l'alcool sert de base à une grande variété de préparations chimiques. Sous l'empire des anciens droits, ces applications étaient environnées de difficultés presque insurmontables, de véritables impossibilités. Votre décret les fera disparaître et ouvrira un vaste champ aux combinaisons du génie industriel.

Enfin, au point de vue de l'humanité et de la morale, vous aurez fait une grande chose. Le vin que boivent aujourd'hui les classes pauvres est un poison. La source principale des maux qui les déciment, c'est l'alcool, à l'aide duquel les infortunés soldats de l'industrie s'efforcent de ranimer leurs forces affaiblies par la misère. De la misère sort la maladie, qui à son tour perpétue la misère; et de là le découragement, l'abandon de soi-même, et quelquefois la démoralisation. Or en supprimant l'exercice, vous aurez enlevé à la fraude tout prétexte, toute excuse. Le commerce des vins étant désormais libre de ses vieilles entraves, toute falsification constituerait un crime; ce serait la spéculation du meurtre! Décrêtez donc l'abolition de ce déplorable impôt, citoyens, et l'industrie, le commerce honnête, l'humanité, la morale devront à votre active sollicitude cet immense bienfait qu'elles réclament en vain depuis quarante ans, que la République seule pouvait leur procurer.

Paris, 31 mars 1848.

Le membre du Gouvernement provisoire  
ministre des finances,  
GARNIER-PAGÈS.

### DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,  
Considérant que le mode actuel de perception du droit sur les boissons est éminemment vexatoire et onéreux;

Considérant que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons;

Considérant que la forme injurieuse de cet impôt constitue une excitation perpétuelle et comme une excuse à la fraude;

Considérant qu'il en résulte les plus graves dommages pour le commerce, pour l'industrie, pour la santé des travailleurs et même pour leur vie;

Considérant que cette forme d'impôt, léguée à la République par les trois derniers gouvernements contre-révolutionnaires, est incompatible avec les nouvelles institutions politiques et sociales que la France veut fonder et maintenir;

Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité,

Décète :  
Art. 1<sup>er</sup>. A partir du 15 avril prochain, sera supprimée la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celle du droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs.

En conséquence, les exercices cesseront d'avoir lieu dans le débit des boissons.

Art. 2. A la même époque, il sera perçu en remplacement et conformément au tarif ci-annexé, un droit général de consommation sur les vins, sur les cidres, poirés et hydromels, ainsi que sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à destination, tant des débitants que des consommateurs.

Art. 3. Les liqueurs en cercle ou en bouteille seront imposées comme alcool pur, à raison de 35 p. 100 de leur volume.

Art. 4. Le droit de consommation sera payable à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination.

Dans le premier cas, le déclarant sera tenu de se munir d'un congé, et, dans le deuxième, d'un acquit-à-caution.

Art. 5. Toutes les formalités à la circulation des boissons actuellement existantes sont maintenues pour assurer la perception du droit de consommation.

Art. 6. A l'avenir, la fraude, en matière de boisson, sera assimilée au vol et passible des mêmes peines.

Art. 7. Les propriétaires qui voudront vendre en détail les boissons provenant de leur récolte seront tenus d'en faire préalablement la déclaration au bureau de la régie, et de faire connaître les quantités qu'ils auront en leur possession.

Ces boissons seront inventoriées, et il sera procédé à des récollements pour constater les quantités vendues et les soumettre aux droits généraux de consommation.

Il sera fait sur les quantités vendues une déduction de 3 p. 100 pour consommation de famille, ouillage et coulage.

Art. 8. Dans les communes ayant un octroi dont la perception est faite aux entrées, le conseil municipal



Mes soixante-huit ans, ma santé si capricieuse, mes habitudes d'esprit, mon caractère gâté par une longue indépendance achetée chèrement, me rendent impossible le rôle trop honorable que vous voulez m'imposer. Ne l'avez-vous pas deviné, chers concitoyens? Je ne puis vivre et penser que dans la retraite. Oui, je lui dois le peu de bon sens dont on m'a loué quelquefois. Au milieu du bruit et du mouvement, je ne suis plus moi, et le plus sûr moyen de troubler ma pauvre raison, d'où peut-être est sorti plus d'un conseil utile, c'est de me placer sur les bancs d'une assemblée; là, triste et muet, je serai foulé aux pieds de ceux qui se disputent la tribune, où je suis incapable de monter. Poser, parler, même lire, je ne le puis en public, et pour moi, le public commence où il y a plus de dix personnes. Une circonstance de ma vie, mal interprétée par plus d'un, vous en fournit la preuve.

Un fauteuil à l'Académie française, ce corps illustre, unique dans le monde, est, certes, la plus belle récompense que puisse ambitionner un écrivain. Eh bien! cet honneur, j'ai constamment refusé de le rechercher, parce que je sais que mes habitudes de caractère et d'esprit ne s'arrangeraient pas des usages de cette compagnie, usage bien loin pourtant d'être aussi absolu que ceux d'une assemblée législative.

Mes chers concitoyens, j'ai été, depuis 1815, l'un des échos de vos peines et de vos espérances. Vous m'avez souvent appelé votre consolateur: ne soyez pas ingrats. En m'assignant une trop grande importance, vous ôtez à mes conseils le poids que leur donne ma position exceptionnelle. Dans les luttes politiques, le champ de bataille se couvre de morts et de blessés. Sans regarder au drapeau, en vrai soldat français, j'ai toujours aidé à enterrer les uns, à soigner les autres. Si je suis forcé de prendre part active à ces luttes, je deviendrai suspect à ceux-là même à qui je tendrai une main fraternelle.

Ne m'arrachez donc pas à la solitude où, recueilli en moi-même, je vous ai semblé avoir le don de prophétie. Je ne suis pas de ceux qui ont besoin de crier en place publique: « Je suis patriote! je suis républicain! » — « Mais, me dira-t-on, il faut vous dévouer. » Ah! mes chers concitoyens, n'oubliez pas combien ce mot dévouement peut cacher d'ambition. Le dévouement véritable, utile, est celui qui s'étudie à ne nous faire entreprendre que ce dont nous sommes capables. Quant à l'égoïsme, si on m'en accuse, je laisserai répondre ma vie tout entière.

Venons aux idées que je puis avoir conçues dans ma retraite pour mener à bien l'œuvre démocratique que Dieu impose à la France, au profit des autres nations, ses sœurs bien aimées. N'aurai-je pas toujours assez d'amis dans nos assemblées pour que ces idées s'y développent, si, en effet, elles méritent quelque attention. Ma parole timide les compromettait; ces amis les feront valoir. Il faut des esprits jeunes, des cœurs jeunes pour triompher de tous les obstacles que le bien à faire va rencontrer encore. Quelques-uns de ces cœurs-là ne me seront-ils pas ouverts?

Je vous en supplie donc, chers concitoyens, laissez-moi dans ma solitude. J'ai été prophète, dites-vous. Eh bien donc, au prophète le désert. Pierre l'Ermite fut le plus mauvais conducteur de la croisade qu'il avait si courageusement prêchée, bien qu'il eût pour compagnon le brave Gaultier-Sans-Avoir, comme disaient les riches de ce temps-là.

Puis, n'est-il pas sage qu'à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de savoir n'être rien. La nature m'a créé pour ce genre d'utilité, qui ne fait envie à personne.

Eh bien, chers concitoyens, que l'ivresse du triomphe ne vous abuse pas. Vous pourriez avoir besoin encore qu'on relève votre courage, qu'on ranime vos espérances. Vous regretteriez alors d'avoir étouffé sous les honneurs le peu de voix qu'il me reste. Laissez-moi donc achever de mourir comme j'ai vécu, et ne transformez pas en législateur inutile votre ami, le bon et vieux chansonnier.

A vous de cœur, chers concitoyens.  
Passy, 30 mars 1848.

BÉRANGER.

LA PROFESSION DE FOI D'UN POÈTE.

Le plus grand poète des temps modernes, à ce qu'on dit, celui qui découvrit quel parti on pouvait tirer de l'antithèse et la mit partout, le demi-dieu du Brocken français, Victor Hugo enfin, vient de rappeler au monde qu'il existait. Hommes ingrats qui aviez oublié l'immense source de poésie où pendant 25 ans vous avez humecté vos lèvres avides! L'auteur de *Roy-Blas*, d'*Hernani*, du *Roi s'amuse*, celui qui sculpta avec son ciseau gigantesque le granit, le quartz et le feldspath des montagnes germaniques pour y tailler toute une épopée homérique, ce titan de l'alexandrin romantique qui joue avec ses strophes de trois mille pieds cubes comme Gargantua avec les cloches de Notre-Dame, en vérité vous ne songiez plus à lui! Le poète, retiré dans sa chartreuse de la place ex-Royale, relisait, pour se consoler de son dé-laissement, les passages où le bon Homère dépeint la colère d'Achille, ses funestes effets et comment une perte s'ensuivit... Il attendait que le monde vint à lui, car nul doute que dans le silence des nuits il ne l'évoquât au moyen de formules cabalistiques à l'usage des gnômes et des vampires. Vains appels, exorcismes impuissants! Hugo ne remuait pas même une pierre avec le signe de la croix.

Dans son d-sarroi, le chantre des *Feuilles d'automne* songeait déjà à imiter Charles-Quint et les vers à soie. Vivant, il voulait descendre dans la tombe! Par bonheur, quelques électeurs bénévoles avaient entendu ses plaintes; ils écrivirent au grand homme. Leur missive vint reluire sur son front foudroyé comme un rayon inattendu d'espérance. Atlas tressaillit d'aise, et secouant le monde d'ennui qui pesait sur ses épaules, il répondit:

« J'ai écrit trente-six volumes, j'ai fait jouer huit drames, j'ai parlé six fois à la chambre des pairs. Je n'ai rien à ajouter, rien à retrancher... Vous trouverez là mon âme tout entière. Mais je suis persuadé que la France a neuf cents enfants qui valent mieux que moi. »

L'histoire ne dit pas si les électeurs le prirent au mot. Il est donc impossible de vous dire ce qu'il adviendra du citoyen Hugo. Toutefois, s'il nous était per-

mis, à nous, humble, infime esprit, de donner un conseil à ce génie superbe, voici ce que nous dirions avec toute franchise: « Vous états de service à la chambre des pairs n'ont pas grand'chose qui vous recommande particulièrement à l'attention des électeurs; vous êtes, ce nous semble, beaucoup mieux placé à l'Académie que dans une assemblée législative. Admirateur de Guizot, nous ferez-vous croire que vous avez profondément étudié le système politique et social qui convient à la France? Vous n'avez guère fait jusqu'à ce jour que de l'art pour l'art; je dirai plus, vous n'avez donné que du pastiche. Que voulez-vous que la France fasse d'un pastiche? Composez des odes, Victor; bien qu'on ne vous lise plus, vous nous rendrez toujours service. Mais, ô cygne! gardez-vous d'aller à l'Assemblée: vous pourriez y laisser des plumes, et en vérité ce serait grand dommage, car parfois vous chantez bien.

On lit dans le National:

« Le contre-coup de notre révolution ne pouvait tarder à se faire sentir de l'autre côté du détroit. L'Irlande en a frémi. L'Angleterre elle-même s'agite. Le *Morning Chronicle* du 29 mars raconte qu'un meeting très-nombreux de chartistes a eu lieu la veille, sous prétexte, dit-il, de discuter les mesures les plus propres à protéger les droits du travail, mais en réalité à l'effet de se recruter et de grossir la *procession-monstre* qu'ils préparent pour le 10 avril prochain. Cette procession partira de Kennington-Common et se rendra à la chambre des communes. Deux à trois cent mille personnes prendront part à cette manifestation. Il s'agit de porter à la chambre des communes une pétition que le parlement trouvera probablement fort téméraire. Quand le moment sera venu, nous rendrons compte de cette pétition et de l'accueil qui lui aura été fait. »

En attendant, la grande affaire c'est, comme toujours, l'état de l'Irlande. A Dublin, beaucoup d'ouvriers, dit-on, sont armés. Ils ont des carabines, des fusils, des piques. Ils apprennent à en faire usage. Ils se réunissent fréquemment pour s'exercer; enfin tout se prépare pour une insurrection. De son côté, le gouvernement a pris toutes ses mesures pour la comprimer par la force. Il y a là comme deux armées en présence, qui attendent le signal du combat.

Le conseil de défense s'occupe en ce moment avec activité des questions relatives à l'organisation des corps de volontaires et des gardes nationales mobiles.

Le conseil s'est fait, à ce sujet, soumettre par des officiers d'état-major attaché à ses délibérations un grand travail où se trouvent longuement expliqués les différents modes employés pour l'organisation de ces deux espèces de corps à plusieurs époques de la République et de l'Empire.

Un journal a dit hier, et plusieurs journaux répètent aujourd'hui, que le général Cavaignac a refusé le ministère de la guerre, qui lui a été offert.

Nous pouvons assurer qu'aujourd'hui, à quatre heures du soir, aucune nouvelle de ce genre n'était arrivée à Paris.

Le peuple a purifié le temple de l'agiotage.

La place de la Bourse a offert pendant toute la journée d'hier un spectacle magnifique. Dans la journée, deux arbres de la Liberté avaient été plantés, avec le concours de l'autorité municipale de l'arrondissement, de la garde nationale et du clergé, de chaque côté de la Bourse, aux deux angles de la façade principale. A la tombée de la nuit, toutes les maisons environnantes ont été spontanément illuminées en verres et ballons de couleurs, les ifs du monument ont été éclairés au gaz et présentaient aux regards des curieux des triangles éblouissants de lumière.

Mais ce qui captivait plus particulièrement l'attention au milieu de ces milliers de feux divers, c'était une chaîne de ballons éclairés, partant du faite d'une maison de la rue des Filles-Saint-Thomas, se prolongeant sur toute l'étendue de la place de la Bourse, et fixée, du côté opposé, au-dessus d'une des maisons qui font le retour d'équerre de la place. Cette ingénieuse et brillante illumination, qui rehaussait et dominait celles des alentours, jointe aux feux de couleurs des fusées, des pièces d'artifice, au bruit des décharges de mousqueterie, des pétards, des chants patriotiques, etc., etc., donnait à la place de la Bourse l'aspect d'un palais vraiment féérique dans lequel se sont pressées plus de cent mille personnes pendant la soirée.

Nous devons ajouter que, malgré cette affluente considérable de spectateurs, l'ordre a été constamment maintenu; il n'y a eu qu'un seul moment d'alerte causé par l'explosion du contenu d'un panier rempli de pétards auxquels des flammèches avaient mis le feu. Une collecte a été faite sur-le-champ au profit du marchand, qui a été amplement dédommagé du préjudice qu'il venait d'éprouver par cet accident.

La Révolution fait toujours le tour du monde.

Il paraît à peu près certain qu'ainsi que nous l'avions annoncé, un mouvement sérieux a éclaté à Madrid dans la nuit du 25 au 26.

La mise en état de siège de cette capitale aurait été proclamée à l'issue d'une lutte où le peuple et la troupe auraient eu des morts et des blessés.

On annonce aussi un soulèvement à Oporto. La malle de Bordeaux arrivée ce matin à Paris n'a apporté ni journaux ni correspondances de Madrid, circonstance de nature à confirmer les bruits qui ont couru d'une révolution dans cette dernière capitale.

— Le bruit a couru au passage de l'Opéra que l'Irlande s'était soulevée en masse. Les journaux anglais ne disent pas que l'on en soit là, mais font entendre que la fermentation augmente dans ce pays.

Quantité de fusils, disent les feuilles de Dublin, ont été envoyés à quelques-uns des comtés du centre pour y être vendus; et nous entendons dire dans différents quartiers de Dublin que les manufactures de piques ont commencé à fonctionner sur une échelle plus étendue, particulièrement dans le comté de Meath. Un négociant, en rapport avec ce pays, nous a assuré que beaucoup de forgerons sont activement employés à la-

briquer des fers de piques, et nous avons entendu parler de marchés faits pour cinq cents de ces armes si formidables.

Une explosion semble donc de plus en plus imminente.

AVIS IMPORTANT.

La réunion électorale des citoyens du département de la Creuse, qui devait avoir lieu hier samedi à 7 heures du soir, dans la salle des Batailles, au Palais-National, est remise à ce soir dimanche 2 avril, à la même heure et au même endroit. Tous les citoyens de la Creuse habitants de la ville de Paris, sont invités à assister à cette réunion électorale.

Compte rendu des Clubs.

CLUB DU PROGRÈS.

Le citoyen Dubusc engage vivement tous les nouveaux électeurs à ne pas négliger d'aller aux mairies chercher leurs cartes dès que l'avis en sera affiché, et cela dans l'intérêt commun.

Le citoyen Emic vient donner des renseignements sur le docteur Cissel, qui se porte comme candidat dans la 2<sup>e</sup> légion. Malgré la chaleur de ses professions de foi, dit le citoyen Emic, le candidat n'est pas l'homme de la cause républicaine; il lui reproche d'avoir demandé à l'ancien gouvernement des places aux ministères des finances, de l'instruction publique et de la préfecture de la Seine. L'assemblée demande à l'unanimité qu'il en soit fait mention dans les journaux.

Un délégué italien vient demander, au nom de son comité, au club du Progrès, de l'argent et surtout des armes pour aller défendre la cause italienne. L'assemblée témoigne la plus vive sympathie, et une collecte est décidée à l'unanimité.

Le citoyen d'Abincourt regrette que les candidats pour la garde nationale soient généralement d'anciens gardes nationaux; il engage vivement les ouvriers à se présenter. Cette proposition est appuyée par les citoyens Pomier, Leroy et Agrée.

Les citoyens Dufresne, Vohière et Cellier engagent le citoyen Hüber à se présenter comme candidat au grade de lieutenant-colonel dans les différents clubs de la garde nationale de la deuxième légion. Cette proposition est agréée à l'unanimité.

Le club décide l'achat d'une bannière très simple, comme il convient à de véritables démocrates; elle ne doit porter que ces mots en lettres noires: République française. — Club du Progrès.

Le citoyen Elbel, président, s'élève, au nom de la liberté et de l'égalité, avec force contre les manifestations hostiles dirigées contre le journal *la Presse* et blâme énergiquement ceux qui pourraient avoir pris part à ces mouvements, qui ne feraient que donner à ce journal une importance qu'il n'a pas. Sa pensée, parfaitement comprise par l'assemblée, est applaudie.

Le même citoyen Elbel, vice-président du Progrès, engage en termes pressants au calme et à la tranquillité. Pas de manifestations bruyantes qui entretiennent la panique et la crise financière; de la patience, et les souffrances auront un terme. Déjà le clergé, qui fut pour nos pères une cause de lutte incessante et de guerre civile, se range et se rallie à la République; de l'ordre, et l'adhésion de tous les citoyens sera bientôt complète et sincère.

CLUB RÉPUBLICAIN DE MONTMARTRE.

Séance du 31 mars. — Élections de la garde nationale.

On a procédé hier à l'audition des candidats aux grades de colonel et lieutenant-colonel de la 2<sup>e</sup> légion (banlieue).

Les candidats entendus ou représentés étaient les citoyens

- D'Alton-Shée, comme colonel;
- Depouilly, id.
- Sobrier, comme lieutenant-colonel;
- Buisson, id.

On a entendu d'abord le citoyen Buisson, qui est venu audacieusement faire l'éloge de son républicanisme alors qu'il n'était que le Séide des Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Malleville et de Lasteyrie aux divers banquets réformistes et entre autres à celui de Saint-Denis. Il ne se rappelle donc pas qu'en diverses circonstances il a toujours pris parti contre les républicains en appuyant la résistance, nous voulons dire la lâcheté de ses amis politiques!

Le citoyen d'Alton-Shée, plein d'honneur, d'énergie, de conscience, est venu déclarer, lui, qu'il n'était républicain que depuis un an, alors qu'il avait apprécié, reconnu que la monarchie conduisait la France dans un abîme; mais plus conséquent, plus sincère que certains républicains de toute leur vie, ses actes ont été en rapport avec ses paroles, et l'assemblée lui a tenu compte de sa franchise en l'écoutant avec bienveillance.

Les républicains de Montmartre s'attendaient à voir le citoyen Sobrier; ils désiraient connaître et entendre l'homme désintéressé dont la réputation, née d'hier, est déjà devenue populaire; mais les forces du corps n'étant pas en lui à la hauteur de son énergie morale, de son infatigable dévouement, il a dû se faire représenter par un ami qui s'est exprimé avec netteté et chaleur et dont les paroles ont été d'autant plus applaudies qu'on était convaincu qu'il avait compris Sobrier.

Un vétéran de 1815, de 1830, s'est présenté. Depouilly, le manufacturier, l'ami de tous les régimes à leur aurore, est venu faire son panegyrique et même celui du *duc d'Orléans*, qui avait daigné visiter son établissement à Lyon, alors que ce dernier était envoyé dans cette ville comme *l'arc-en-ciel* de la liberté! Non content de cet éloge rétrospectif, il trouva le moyen d'accuser le Gouvernement provisoire (qui l'a nommé provisoirement colonel) de perpétuer la crise en disant, par analogie avec celui dont il faisait partie à Lyon en 1815, qu'un gouvernement provisoire ne devait jamais durer plus de vingt-cinq jours!

Vinrent ensuite les interpellations plus ou moins sérieuses; mais l'une d'elles, très-grave, très-importante, n'a pas été résolue, selon nous. On accusait le citoyen Depouilly d'avoir, en novembre 1831, en qualité de colonel de la 4<sup>e</sup> légion, fait feu sur les ouvriers,

sur le peuple; on appuyait cet on dit d'un fait arrivé à cette époque, la mort d'un nommé Schirmer, associé de Depouilly, tué dans les rangs de cette première légion. Le citoyen candidat a répondu par le mot *calomnie*, il a demandé des explications; mais l'interrupteur n'étant pas habitué à parler en public n'a pu développer sa pensée, il n'a pu que dire qu'étant fort jeune, ces bruits l'avaient frappé, que le nom de Depouilly était alors en exécution au sein de la classe ouvrière et que ce candidat avait été brûlé en effigie. Mais il y avait parti pris d'étouffer ces interruptions, et l'homme politique fut absous par suite de la considération qu'inspire (à juste titre, nous le reconnaissons) l'homme privé et le manufacturier.

Nous ne pouvons, en terminant, nous dispenser de faire quelques réflexions à l'égard de cette tendance à excuser l'honnête homme des écarts de sa vie politique. Ainsi Guizot, lui aussi, était considéré comme un homme probe, austère, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir été à Gand, d'avoir organisé les cours prévôtales et d'avoir souillé le pays par la corruption; Odilon Barrot (après Louis-Philippe bien entendu) était considéré comme le plus honnête homme du royaume, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir servi comme volontaire royal en 1813, d'avoir appuyé la monarchie de juillet quand même pour arriver à cette reculade, à cette lâcheté d'abandonner les patriotes, trop crédules, qui avaient foi dans son patriotisme de juste-milieu. Pour être conséquent avec l'appui qu'on voudrait donner au citoyen Depouilly, on nommerait donc comme représentants du peuple les citoyens Guizot et Barrot?...

Il en est temps encore, et les républicains pourraient se renseigner auprès du commissaire du Gouvernement à Lyon, le citoyen Emmanuel Arago, pour savoir ce qu'on doit penser du citoyen Depouilly et s'il a la vigueur et l'énergie nécessaires pour se trouver, sous la République de 1848, à la tête d'une légion du département de la Seine.

#### CLUB RÉPUBLICAIN DE BATIGNOLLES-MONCEAUX.

Séance du vendredi 31 mars. — La séance est à huit heures.

Le procès-verbal, rédigé par le citoyen Freyder, est adopté.

Le club des Incorruptibles a adressé au club des Batignolles un manifeste de ses principes, lesquels, ne pouvant être soumis à une discussion vu l'ordre du jour, sont acceptés dans leur ensemble par l'assemblée. Le citoyen Charles Frossard est chargé d'en donner avis au club des Incorruptibles.

Le citoyen Lafosse se présente comme candidat à la représentation nationale. Il a déjà été accueilli dans le comité électoral de Batignolles. C'est un ancien militaire. Il expose ses principes en détaillant le sens des mots: liberté, égalité, fraternité. Ses états de service seront produits à la prochaine séance, dans laquelle sa candidature sera soumise au vote.

Les états de service du citoyen Albert, candidat au grade de chef de bataillon, sont lus à l'assemblée, de même que deux lettres de l'amiral Baudin et une de l'amiral de Mackau, toutes trois fort favorables au candidat.

Mise aux voix, la candidature est appuyée. Une observation sur la candidature du citoyen Moré est ajournée en l'absence de celui-ci.

Une lettre du citoyen Ledru-Rollin, en réponse à la pétition qui lui a été adressée tendant à ce que les secours soient continués aux femmes, enfants et vieillards des Polonais qui marchent à la délivrance de leur pays, est communiquée. Elle donne entière satisfaction à la demande.

Un programme a été préparé par une commission pour être proposé aux candidats à l'Assemblée nationale. La question relative à l'association est le sujet d'une longue discussion. Deux questions sont soulevées: 1° Droit d'association en principe. Adopté. — 2° Extinction du prolétariat social et politique. Adopté.

Un autre article de ce programme: liberté de la presse, est également discuté. Différents amendements sont proposés sur la motion du citoyen Vignon. La rédaction sera ainsi conçue: *Liberté illimitée de la presse*. Les restrictions de calomnie et d'appel à la révolte s'entendent de soi-même.

Candidature du citoyen d'Alton-Shée, tant comme colonel que comme représentant à l'Assemblée nationale.

Le citoyen d'Alton-Shée explique cette double candidature, déclarant que si l'on jugeait qu'il y a incompatibilité des deux fonctions, il se démettrait de la première. Il fait sa profession de foi, qui paraît acceptée.

Le citoyen Crété interpelle le candidat sur la conduite qu'il a tenue dans le procès Dupotit. — Le candidat explique le fait, déclarant qu'alors il n'était pas républicain; mais qu'il s'est rangé à la cause du peuple bien franchement et qu'il en donne des preuves. De plus, il a été poussé à la condamnation par une conviction sincère.

Il accepte le programme proposé par le club, et déclare n'être pas partisan de l'adjonction à l'Assemblée nationale d'une seconde chambre, puisqu'il n'y a plus de différence de classes.

Sa candidature sera mise aux voix à la prochaine séance.

La séance est levée.

On nous prie d'insérer la note suivante:

#### Club de la Butte-des-Moulins.

Sans avoir consulté l'assemblée, les membres du bureau se sont permis de nommer deux délégués pour se rendre en province. Le citoyen L. Béthune, dans une improvisation énergique, a protesté contre cette nomination. Un tumulte extraordinaire a troublé la réunion; on en est venu presque aux mains. Il a été parlé d'exclusion. Nous avons vu avec peine un tel désordre, et nous rappelons les membres de la Butte-des-Moulins aux sentiments de dignité qui conviennent à tout homme ayant dans le cœur du patriotisme, et qui veut sincèrement la réforme sociale.

— Une réunion d'hommes rétrogrades ayant pris le nom de *Club du Travail*, les ouvriers des journaux de Paris, qui avaient fondé aussi un club sous ce même titre, préviennent les patriotes qu'ils ont changé la dénomination de leur société en celle de *Club démocratique*

*du travail*. — La cinquième séance aura lieu le lundi 3 avril, à onze heures du matin, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

— Le club des citoyens du Lot, pour les élections générales, se réunira dimanche 2 avril, à une heure, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 43, sous la présidence de M. Ch. Ribeyrolles, rédacteur de la *Réforme*.

Les menées anti-républicaines des souteneurs des monarchies tombées ont éveillé la juste prévoyance du sous-commissaire du Gouvernement à Béziers. Il vient de publier la proclamation suivante:

« Citoyens, « J'étais à la tête du mouvement révolutionnaire; vous m'avez porté à la tête de l'administration provisoire de l'arrondissement. Jusqu'à ce jour, je vous ai garanti vos droits, vos libertés et vos propriétés.

« Les partis déchus se raniment, ils s'agitent et reparaissent sous diverses faces.

« Que ceux qui font gronder l'orage en craignent l'explosion! Princes, bourgeois, aristocrates, corrupteurs ou corrompus, restez calmes si vous voulez que j'accomplisse ma tâche. Je vous connais, et ne craindrai pas de vous combattre énergiquement si vous persistez à vous montrer hostiles au nouveau gouvernement.

« Citoyens! mon devoir était de vous prévenir, afin de vous mettre en garde contre d'odieuses manœuvres, afin d'éviter le désordre. Vous connaissez mes principes: toute ma vie je les ai professés ouvertement et sans peur dans les moments les plus critiques. Groupiez-vous autour de moi. Il faut que la République triomphe, elle triomphera. D'elle seule dépend notre salut; attachons-nous à elle franchement et restons unis.

*Vive la République!*

Le sous-commissaire,  
MASSON.

Nous ne pouvons trop engager les mandataires du gouvernement à compter sur son appui et sur celui des patriotes comme on compte sur eux.

— Le ministre de la justice blesse de nombreuses susceptibilités patriotiques dans ses nouvelles nominations trop importantes pour qu'on les puisse passer tous silence.

#### Étranger.

##### POLOGNE.

Varsovie, 26 mars. — Un avis du gouverneur militaire invite tous les habitants, les officiers en activité de service, les fonctionnaires seuls exceptés, à déposer au bureau de la police les armes à feu qui seraient en leur pouvoir. Tout habitant qui sort de sa maison après onze heures du soir est tenu de se munir d'une lanterne.

Un voyageur qui a quitté Varsovie ces jours-ci rapporte qu'il a remarqué dans tout le pays les symptômes d'une insurrection prochaine. De nombreuses patrouilles parcourent la capitale. Des canons sont braqués sur les places publiques; les canoniers se tiennent auprès la mèche allumée. Pour le moment, la population de la capitale ne peut rien entreprendre; le mouvement éclatera d'abord dans la campagne, qui n'est gardée que par un petit nombre de troupes. (La dépêche télégraphique annonçant l'incendie de Varsovie ferait remonter cet événement au 21 mars.)

##### AUTRICHE.

Vienne, 25 mars. — La garde civique s'organise rapidement; beaucoup de nobles s'y font inscrire. Parmi les officiers on cite le prince d'Auersperg. On annonce que de fortes masses de troupes russes ont occupé les frontières de la Russie du côté de la Galicie, de Posen et de l'Allemagne. L'opinion publique se prononce énergiquement contre la Russie. Des voyageurs arrivés de Trieste ont apporté la nouvelle que la République aurait été proclamée à Venise; on ajoute que deux frégates anglaises se sont embossées devant le port de cette ville, dont elles interdiraient l'accès à toute embarcation ne portant point le pavillon autrichien.

##### PRUSSE.

La *Gazette universelle de Prusse* contient une longue adresse au roi signée par les délégués des conseils municipaux des dix-huit villes rhénanes, en tête desquelles figurent Cologne, Aix-la-Chapelle, Bonn, Coblenz, Elberfeld, Düsseldorf, etc. Cette adresse, dont il nous est impossible de reproduire le texte, réclame, outre les concessions déjà faites, une représentation nationale librement élue dans le peuple et par le peuple, sans distinction de rang et de condition, avec le cens le plus bas pour l'éligibilité, et sans restriction aucune au droit d'élection; coopération décisive et non simplement délibérative de la représentation nationale à la simple majorité; responsabilité des ministres; égalité de tous les citoyens devant la loi; droit de réunion et de pétition; publicité des débats judiciaires, etc. En terminant, les délégués prient le roi d'éloigner du cabinet MM. d'Arnim et de Schwerin; ces ministres, est-il dit expressément dans l'adresse, n'ayant pas la confiance du pays.

Voici la réponse du roi:

« En réponse à l'adresse qui m'a été présentée par dix-huit villes rhénanes, sous la date du 21 mars, je m'en réfère à ce que j'ai dit aux députations des villes de Breslau et de Liegnitz. Je suis sur le point de faire soumettre aux états réunis un projet de loi électorale, conformément à laquelle l'élection et la convocation de la représentation nationale auront lieu dans le plus bref délai. Je crois donc pouvoir amener une solution satisfaisante de tous les vœux exprimés dans l'adresse, par la décision de la nouvelle représentation nationale. Quant au manque de confiance dans le pays à l'égard de certains membres du cabinet, voici ma réponse. Plus je suis convaincu de la nécessité de ne m'entourer que de conseillers qui, responsables envers la représentation du peuple, jouissent pleinement de sa confiance, plus il m'importe de consulter également sur ce point la voix des organes légaux qui se fera entendre aux états réunis, et plus tard par la représenta-

tion nationale. C'est ma sérieuse volonté de marcher d'un pas ferme et rapide, mais avec calme et prudence, vers le but qui peut seul donner de la durée aux grandes institutions d'un Etat. J'invite mes fidèles villes rhénanes à me prêter assistance dans l'exécution de ce projet.

« Berlin, 28 mars 1848.

« FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

Le comte d'Arnim et M. de Kohr, ministre de la guerre, ont offert leurs démissions, qui ont été acceptées. Le ministre d'état comte Schwerin se retire également. MM. d'Auerswald, Camphausen et Hensemann ont été appelés près du roi. On a fait venir à Berlin le 24<sup>e</sup> régiment de ligne, deux bataillons du 9<sup>e</sup>, et le 5<sup>e</sup> lanciers, pour faire le service de la place, conjointement avec les bourgeois. Le maintien de l'ordre est exclusivement confié à la garde civique; les troupes ne pourront intervenir que sur l'invitation expresse des autorités urbaines et civiles.

D'après une correspondance de Berlin insérée dans le *Journal de Francfort-sur-l'Oder*, les régiments en garnison dans cette capitale sont en pleine dissolution. Les officiers de la garde ont brisé leur épée et se retirent dans leurs terres. Les soldats vendent chevaux et harnais, ils bivouaquent dans les villages environnants; aucune ville ne veut ouvrir ses portes aux régiments des gardes. On évalue à 1,100 le nombre des militaires tués dans les événements de mars ou manquant à l'appel.

##### SUÈDE.

Stockholm, 21 mars. — Des désordres d'une extrême gravité ont éclaté dans notre capitale. Dimanche matin, toute la garnison prit les armes, y compris l'artillerie. Le peuple attaqua les soldats au Kyrkobrinken, à coups de couteau, avec des pistolets et des pierres. Après les sommations voulues, la troupe fit feu: il y eut des morts et beaucoup de blessés. Bientôt le tumulte s'apaisa: à onze heures, la tranquillité était rétablie. On annonce que quatre régiments de ligne et un régiment de cavalerie doivent renforcer notre garnison. L'ordre des paysans, des anciens de la ville et des Etats du royaume ont envoyé des députations au roi, pour protester de leur fidélité et l'assurer de leur appui. On évalue le nombre des tués du côté du peuple à 11, celui des blessés à 50. Les troupes n'ont eu que deux morts et une trentaine de blessés.

#### Faits divers.

Les délégués ouvriers du Luxembourg se sont réunis en assemblée extraordinaire pour aviser aux moyens de constituer un comité dirigeant, de donner une centralisation à toutes les forces populaires, isolées jusqu'à ce jour, et préparer l'élection de vingt représentants ouvriers à la Constituante. Nous publierons demain leur adresse et leur règlement constitutif.

— Un arbre de la liberté a été planté sur la place du Carrousel et béni par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, au milieu d'une foule enthousiaste. M. l'abbé Demerson et le général Courtais ont prononcé des allocutions qu'on a fort applaudies. Après avoir béni un autre arbre planté près des bains Vigier, le curé est rentré dans son église, où on a chanté un *Te Deum*. On a aussi planté des arbres sur presque toutes les places de Paris. Jeudi soir, à dix heures, la place des Italiens offrait un aspect féerique. L'orchestre de l'Opéra-Comique a exécuté la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Chœur des G rondsins*, chantés par les chœurs de l'Opéra-Comique et par le peuple.

Les employés de la comptabilité générale des finances ont fait don à la République d'une journée de traitement, et dès que leurs camarades des autres directions ont eu connaissance de cet acte de patriotisme, ils l'ont spontanément imité. En sorte qu'aujourd'hui tous les employés du ministère des finances ont donné un exemple qui, nous avons tout lieu de l'espérer, sera suivi par les employés des autres ministères et administrations publiques.

Ces faits nous ont été communiqués par nos correspondants de Paris.

— Une des premières pensées de M. Lamartine, en arrivant aux affaires, a été de s'occuper du sort des chrétiens d'Orient. Il a déjà eu à ce sujet une conférence avec l'ambassadeur ottoman. On annonce qu'il prépare en ce moment une note qui sera remise au divan, et dans laquelle les questions qui se rapportent aux catholiques du Liban et aux populations chrétiennes du Levant seront posées d'une manière conforme à la justice, à l'humanité et au droit de protection de la France.

— On élabore en ce moment au bureau de l'état-major, au ministère de la guerre, un projet d'organisation pour les états-majors des corps d'armée et des divisions. D'après le projet, les divisions territoriales deviendraient divisions actives, et ne seraient plus seulement circonscriptions administratives.

— *Souscription pour les Polonais*. — 1<sup>er</sup> avril. Reçu de la Société républicaine du faubourg Saint-Denis, président Maillard, 51 fr. 33 c.

##### AVIS.

La seconde réunion de l'assemblée générale des Suisses aura lieu dimanche 2 avril, à une heure précise, dans les salles du Palais-National.

La *Société suisse du Grütli* y convie tous ses compatriotes habitant Paris.

— Une fête musicale et patriotique d'un genre tout nouveau aura lieu aujourd'hui 2 avril, au Jardin d'hiver. Le *Chant des Travailleurs*, hymne national, sera exécuté par Barroilhet avec chœur et orchestre. Divers morceaux d'opéra, par Barroilhet et mademoiselle Lemorlière, des quadrilles, des valses, complètent le programme.

Une foule nombreuse et brillante ne peut manquer de se rendre demain, à 4 heures, au Jardin d'hiver. — Prix des billets: 3 fr.

L'un des gérants, rédacteur en chef: CAHAIGNE.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.